

[View this email in your browser](#)

## La publication de la semaine

### Acquisition de Security Label

Leader européen des étiquettes bagages pour les compagnies aériennes

PARAGON

Par EuroLand Corporate

***"Cette nouvelle acquisition est une excellente nouvelle pour le Groupe qui renforce une nouvelle fois ses activités tant sur un axe technologique qu'opérationnel et se positionne ainsi pour rebondir fortement dès sortie de crise"***

Un peu moins d'un mois après avoir annoncé une prise de participation majoritaire au capital d'Apittrak, Paragon ID annonce l'acquisition de Security Label, leader européen des étiquettes bagages pour les compagnies aériennes.

#### Une référence mondiale sur son marché

Société allemande fondée en 1990, Security Label est une référence mondiale dans la conception et la fabrication d'étiquettes bagages avec une gamme de produits pour l'enregistrement, l'étiquetage et le suivi des bagages. Avec près de 70% des parts de marché en Europe, Moyen-Orient et Afrique et 25% au niveau mondial, la société est présente dans les secteurs des transports maritimes (SNCM), ferroviaires, l'hôtellerie (Club Med) et le transport aérien avec plus de 400 compagnies aériennes et aéroports clients (British Airways, HOP !, Lufthansa, ...) dans plus de 100 pays.

De plus, la société dispose d'un partenariat stratégique avec l'IATA (association internationale du transport aérien) dont l'objectif est de normaliser et de simplifier les opérations aériennes mondiales et qui soutient notamment le déploiement mondial de la technologie RFID.

Si Security Label réalisait en 2019 un CA de 12,5 M€, la société a été naturellement très impactée par la crise sanitaire en 2020. Elle anticipe un rebond progressif de son CA une fois les restrictions de déplacements levées.

#### Un objectif ambitieux

Fort de cette acquisition, Paragon ID s'est donné comme objectif de devenir le 1er acteur mondial des étiquettes bagages à destination des compagnies aériennes. Pour accélérer son développement dans ce secteur, le Groupe compte capitaliser sur 1/ la réputation industrielle de Security Label et ses relations avec d'importantes compagnies aériennes et 2/ sur l'expertise de Paragon ID dans les technologies RFID notamment dédiées au secteur du transport aérien (contrat Air France signé en 2019 pour la fourniture de 40 M d'étiquettes bagages RFID par an à Air France, estimation pré-Covid). A noter que la transition de l'offre de Security Label vers des produits autour du RFID (commercialisation plus chère) devrait permettre d'accélérer la croissance du CA de la société de manière importante.

Cette opération devrait de plus offrir des synergies géographiques aux deux groupes avec l'ouverture d'une nouvelle implantation en Allemagne pour le Groupe et la possibilité de développer les activités de Security Label auprès des compagnies nord-américaines grâce aux implantations de Paragon ID sur ces régions.

Si nous comprenons que Security Label a été fortement impacté par la crise sanitaire, au même titre que Paragon ID, cette nouvelle acquisition est une excellente nouvelle pour le Groupe qui renforce une nouvelle fois ses activités tant sur un axe technologique qu'opérationnel et se positionne ainsi pour rebondir fortement dès sortie de crise.

[Découvrez notre flash complet ici](#)

Inscrivez un ami à la newsletter



Facebook



Twitter



Email

Newsletter réalisée par Cécile Aboulian, Louis-Marie de Sade, avec la participation de Cyril Cohen et de Tanguy Barbier

*"La présente newsletter a été préparée par EuroLand Corporate indépendamment des sociétés mentionnées et est diffusée à titre purement informatif.*

*Cette newsletter ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de cession ou de souscription de titres ni d'aucune invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente newsletter, ni une quelconque partie de cette newsletter, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une incitation pour conclure un tel contrat ou engagement.*

*Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement formulées dans ce document sont entièrement celles d'EuroLand Corporate et sont données dans le cadre de ses activités usuelles de recherche et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autre personne.*

*Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette newsletter reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis ni notification, leur exactitude n'est pas garantie et elles peuvent être incomplètes ou synthétisées. Ce document peut donc ne pas contenir toutes les informations relatives à la Société.*

*EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette newsletter.*

*Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière.*

*EuroLand Corporate n'a pas vérifié de manière indépendante les informations fournies dans cette newsletter. A ce titre, aucune déclaration ou garantie, implicite ou explicite, n'est donnée quant à la sincérité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la véracité des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente newsletter. EuroLand Corporate, ni aucun de ses membres, dirigeants, employés ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte d'être tenu d'une quelconque responsabilité (en raison d'une négligence ou autrement) pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore lié d'une quelconque manière à la présente newsletter.*

*La présente newsletter ne peut être reproduite, communiquée ou diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate.*

*Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.*

*Ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, ou être distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation de la réglementation boursière des Etats-Unis d'Amérique.*

*Ni le présent document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué au Canada, en Australie, ou au Japon. La distribution du présent document dans d'autres juridictions peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes entrant en possession de ce document doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. En acceptant de recevoir cette note de recherche, vous acceptez d'être lié par les restrictions visées ci-dessus."*

Copyright © 2021 EuroLand Corporate. All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?  
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

